

PUBLIÉ LE 17/02/2022 - MIS À JOUR LE 18/02/2022

Production et culture du cannabis à usage médical en France : l'ANSM engage les travaux pour définir les spécifications des médicaments à base de cannabis

VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), qui pilote depuis près d'un an l'expérimentation du cannabis à usage médical en France et ce jusqu'au 26 mars 2023, va désormais travailler à définir les spécifications attendues pour les médicaments à base de cannabis qui seront produits par la future filière de production française.

L'ANSM met en place le Comité scientifique temporaire (CST) intitulé « Culture en France du cannabis à usage médical – spécifications techniques de la chaine de production allant de la plante au médicament ».

Ses 11 membres, composé notamment de représentants des différents ministères concernés (agriculture, santé, économie, intérieur), de représentants de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ainsi que du Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP), viennent d'être nommés par décision de la Directrice générale de l'ANSM du 17/02/2022.

La première réunion de ce CST se tiendra vendredi 18 février 2022.

Lire aussi :

Cannabis à usage médical

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 17/02/2022 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision DG n°2022-30 du 17/02/2022 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Culture en France du cannabis à usage médical – spécifications techniques de la chaine de production allant de la plante au médicament » à l'ANSM

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS



PUBLIÉ LE 18/08/2021

Création d'un Comité scientifique temporaire : « Culture en France du cannabis à usage médical, spécifications techniques de la chaine de production allant de la plante au médicament »

VIE DE L'AGENCE

INSTANCES